

# WOLU-INTER-QUARTIERS ASBL

Woluwe-Saint-Lambert, le 6 octobre 2015

A l'attention des membres de la  
Commission de Concertation de Woluwe-Saint-Lambert  
Hôtel communal de Woluwe-Saint-Lambert  
Avenue Paul Hymans, 2 à 1200 Bruxelles

Concerne : demande d'un permis d'urbanisme pour aménager un duplex, régulariser l'aménagement d'une terrasse au premier étage en façade arrière, aménager une toiture verte et construire un cabanon sur la toiture plate de l'immeuble au 89, avenue du Couronnement.

Madame, Monsieur,

Nous désirons vous faire part de nos remarques en ce qui concerne cette demande de permis d'urbanisme.

Nous nous opposons à la régularisation de la terrasse actuelle au 1<sup>er</sup> étage. Celle-ci est vraiment intrusive pour les propriétés voisines même si elle respecte à l'avenir les vues directes et obliques. Ce type de dispositif amènera des nuisances sonores pour le voisinage et provoquera des pertes d'intimité dans les jardins voisins par l'effet mirador de cette terrasse. Nous ne nous opposons cependant pas à ce qu'un balcon soit maintenu le long de la façade arrière, en respectant la profondeur des voisins.

Si nous soutenons l'idée de l'installation d'une toiture verte sur le toit de l'immeuble, nous ne souscrivons pas au projet d'installer un cabanon sur le toit actuel.

D'une part, parce que l'entretien d'une toiture végétalisée ne demande pas des interventions régulières et d'autre part parce que rajouter un cabanon sur un immeuble qui est déjà plus haut que les habitations voisines n'est pas vraiment esthétique. Il pourra de plus être vu depuis le haut de l'avenue et également par les voisins directs. Il nous semble qu'une simple trappe (avec une échelle mobile) devrait suffire à l'entretien de la toiture.

Nous souhaitons être convoqués à la réunion de la Commission de Concertation qui traitera ce dossier.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Bernard Devillers  
Coordinateur